



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 mai 2023

*L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 11 mai, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mardi 2 mai 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Chamousset en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 47

Nombre de membres votants : 57

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF			X
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN		JF CLARAZ	X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		S. SCHNEIDER	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		JJ BAZIN	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS			X
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		V. REYNAUD	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		D. ATES	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

## **98-2023 CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'EAU POTABLE ET DE DEFENSE INCENDIE SUR LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE**

**Rapporteur : Marc GIRARD**

La Communauté de communes Cœur de Savoie gère la compétence eau potable sur les communes de Saint Jean de la Porte et de Saint Pierre d'Albigny.

La commune est compétente en matière de défense incendie.

La commune de Saint Jean de la Porte souhaite rendre aménageable un secteur de la commune actuellement non desservi par le réseau d'eau potable et par la défense incendie car en zone agricole du PLU. Cette zone doit accueillir un équipement public qui nécessite le raccordement à l'eau potable et la réalisation de la défense incendie.

La seule solution technique trouvée afin de desservir ce secteur est le raccordement direct sur la conduite d'adduction de la Communauté d'Agglomération Grand Chambéry située à proximité.

Ainsi, une étude de faisabilité a été menée par Grand Chambéry à la demande du Maire de la commune de Saint Jean de la Porte. Cette étude préconise des adaptations des ouvrages de Grand Chambéry pour permettre le raccordement du projet directement sur ces installations modifiées.

La communauté de communes assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

La présente convention a pour objet :

- de définir les modalités de délégation, par la commune de Saint Jean de La Porte à la Communauté de communes Cœur de Savoie, de sa maîtrise d'ouvrage pour les travaux lui incombant, relatifs à la défense incendie,
- de définir les engagements réciproques de chacune des parties en ce qui concerne les modalités d'exécution des travaux et de participation financière.

Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes, compétente en matière d'eau potable, qui assurera en tant que telle la totalité des obligations incombant aux maîtres d'ouvrage, de la conception du projet à la réception des ouvrages, en passant par la consultation des bureaux d'études, des entreprises, le suivi du chantier et le paiement des entreprises.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est fixée à la somme de 60 000 € HT.

La part incombant à la commune est estimée à 12 000 € HT.

La commune interviendra financièrement à cette opération pour la part relevant de la défense incendie.

Le versement de cette somme interviendra après achèvement des travaux, sur présentation du procès-verbal de réception des travaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir, notamment les modalités de la participation financière de la commune de Saint Jean de la Porte ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention à venir et toutes pièces nécessaires à son exécution et engager les dépenses afférentes ;
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2023.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS